

Les élèves du premier degré à la rentrée 2019

► À la rentrée 2019, 6,704 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré. Du fait des évolutions démographiques, les effectifs sont en baisse par rapport à la rentrée précédente : - 46 500 élèves (soit - 0,7 %). Cette baisse est particulièrement marquée dans le préélémentaire (- 29 100 élèves, soit - 1,2 %) alors que l'élémentaire diminue de 0,4 % seulement (- 17 200 élèves).

Les effectifs d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont moins touchés par la baisse générale avec une diminution de 0,5 % soit 250 élèves de moins qu'à la rentrée 2018.

Trois caractéristiques de cette rentrée méritent d'être relevées :

- la baisse des effectifs s'observe dans le secteur privé sous contrat comme dans le secteur public, mais le secteur privé hors contrat demeure dynamique ;
- les taux de scolarisation des enfants de 3, 4 et 5 ans augmentent ;
- en éducation prioritaire, plus de 90 % des classes de CP mono-niveaux accueillent au plus 15 élèves.

Laurence Brun, Noémie Cavan, DEPP-B1

► À la rentrée 2019, ce sont 6,704 millions d'élèves qui ont été accueillis dans les 50 128 écoles publiques et privées du premier degré, soit - 46 500 élèves (- 0,7 %) par rapport à la rentrée précédente ► **figure 1**.

La baisse des effectifs du premier degré concerne majoritairement le niveau préélémentaire (- 29 100 élèves, soit - 1,2 %). Ce sont les effectifs des élèves de 2, 3 et 4 ans qui reculent le plus fortement : - 6 200 élèves de 2 ans scolarisés (soit - 7,0 %), - 8 700 élèves de 3 ans (- 1,1 %) et - 17 000 élèves de 4 ans (- 2,1 %). Cela est dû au fait que la taille des générations 2017 et 2016 entrant à l'école

est plus petite que celle des générations précédentes.

Si l'élémentaire connaît une très légère baisse (- 0,4 %, soit - 17 200 élèves), les évolutions sont différentes par niveau. Les niveaux de CE1 et CM1 enregistrent une faible hausse (respectivement + 3 500 élèves, soit + 0,4 %, et + 4 900 élèves, soit + 0,6 %) : la génération 2010, qui entre en CM1, est la génération la plus nombreuse sur la période considérée.

En revanche, la génération des entrants en CE2, nés en 2011, compte près de 10 000 enfants de moins que la génération 2010, qui a alimenté les CE2 en 2018 : la baisse du nombre d'élèves de CE2 est de - 9 000, soit - 1,1 %.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, accueillent 250 élèves de moins qu'à la rentrée 2018 (- 0,5 %), soit une baisse plus faible que l'ensemble du premier degré.

Des baisses d'effectifs dans le secteur public et dans le secteur privé

Les effectifs d'élèves scolarisés dans le secteur public diminuent de 0,7 % (- 42 900 élèves), le secteur privé, sous et hors contrat, connaissant quant à lui une baisse plus modérée (- 0,4 %, soit - 3 600 élèves).

► 1 Évolution des effectifs d'élèves par âge et niveau selon le secteur

Âge et niveau	Secteur public			Secteur privé			Ensemble			Génération (année de naissance)	Taille génération (nombre de naissances hors Mayotte)
	Année scolaire 2019-2020	Évolution		Année scolaire 2019-2020	Évolution		Année scolaire 2019-2020	Évolution			
		En effectif	En %		En effectif	En %		En effectif	En %		
2 ans	64 080	- 5 939	- 8,5	18 832	- 280	- 1,5	82 912	- 6 219	- 7,0	2017	760 100
3 ans	664 595	- 7 572	- 1,1	96 421	- 1 151	- 1,2	761 016	- 8 723	- 1,1	2016	774 300
4 ans	692 492	- 15 308	- 2,2	101 089	- 1 689	- 1,6	793 581	- 16 997	- 2,1	2015	790 100
5 ans et plus	720 688	2 560	0,4	105 243	306	0,3	825 931	2 866	0,3	2014	811 400
Préélémentaire	2 141 855	- 26 259	- 1,2	321 585	- 2 814	- 0,9	2 463 440	- 29 073	- 1,2		
CP	715 887	- 8 132	- 1,1	117 528	- 342	- 0,3	833 415	- 8 474	- 1,0	2013	811 500
CE1	719 727	3 868	0,5	119 571	- 378	- 0,3	839 298	3 490	0,4	2012	821 000
CE2	714 199	- 8 964	- 1,2	122 782	- 40	0,0	836 981	- 9 004	- 1,1	2011	823 400
CM1	714 925	4 340	0,6	125 830	567	0,5	840 755	4 907	0,6	2010	832 800
CM2	710 727	- 7 604	- 1,1	128 267	- 471	- 0,4	838 994	- 8 075	- 1,0	2009	824 600
Élémentaire	3 575 465	- 16 492	- 0,5	613 978	- 664	- 0,1	4 189 443	- 17 156	- 0,4		
ULIS	47 561	- 133	- 0,3	3 324	- 118	- 3,4	50 885	- 251	- 0,5		
TOTAL	5 764 881	- 42 884	- 0,7	938 887	- 3 596	- 0,4	6 703 768	- 46 480	- 0,7		
Part du secteur	86,0 %			14,0 %			100,0 %				

Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée, y compris hors contrat, en France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-DEPP, Constats de rentrée premier degré 2018 et 2019. Insee, statistiques de l'état civil.

Du fait du poids relativement faible du secteur privé (14 % des effectifs), l'évolution globale est de - 0,7 %. La seule différence notable entre les deux secteurs concerne les effectifs d'élèves de 2 ans, qui baissent nettement moins dans le secteur privé (- 1,5 %) que dans le secteur public (- 8,5 %) en raison d'une hausse concentrée dans le privé hors contrat.

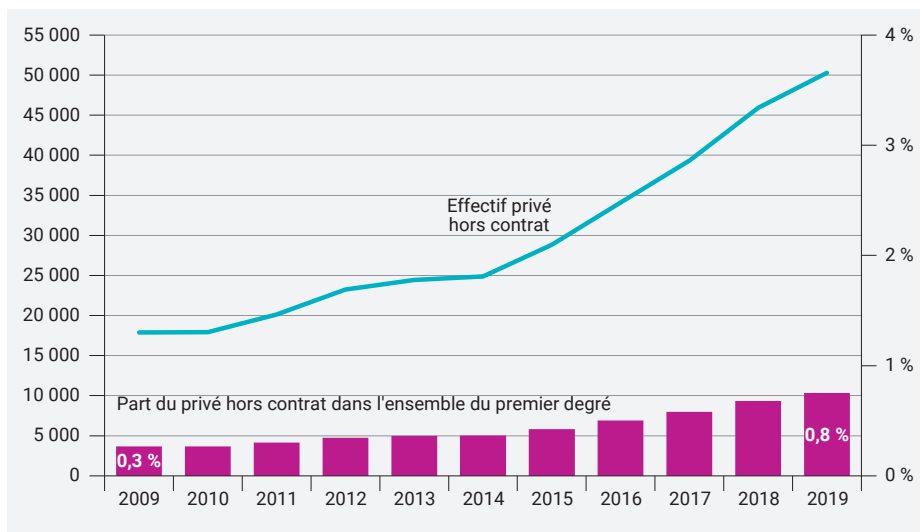
Parmi les 938 900 élèves scolarisés dans le secteur privé, 888 600 sont inscrits dans l'une des 4 697 écoles que compte l'enseignement privé sous contrat et 50 300 élèves dans l'une des 976 écoles du privé hors contrat. Ainsi, le poids du secteur privé hors contrat ne représente qu'une part très faible du privé

(5,4 % des élèves). Et rapporté à l'ensemble du premier degré, le privé hors contrat ne totalise que 0,8 % des élèves ► **figure 2**. Pour autant, son évolution demeure très dynamique : son évolution demeure très dynamique : les effectifs d'élèves qui y sont scolarisés sont en hausse de 9,5 %, après 16,8 % à la rentrée précédente alors que le privé sous contrat baisse à tous les niveaux sauf en CM1. Ce dynamisme du secteur privé hors contrat est particulièrement marqué dans le préélémentaire, et pour les élèves entrant à l'école (+ 11,1 %, dont + 16,1 % pour les élèves de 3 ans). Néanmoins, en 2019, le rythme de la hausse se ralentit puisque de 2015 à 2018 le secteur privé hors contrat a enregistré des évolutions supérieures à 15 % à chaque rentrée.

Depuis les années 2000, la part du secteur privé oscille autour de 13,5 %. À cette rentrée, elle reste stable à 14,0 %. La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,7 % des élèves scolarisés dans le privé contre 13,1 % dans le préélémentaire).

Le poids du privé varie fortement selon les académies. Dans les académies de l'Ouest (Rennes et Nantes), les élèves fréquentent traditionnellement davantage les écoles du secteur privé. Ils sont respectivement 39 % et 35 % à y être scolarisés. À Paris, le secteur privé recense un quart des élèves du premier degré. C'est également à Paris que la proportion d'élèves du premier degré scolarisés dans une école hors contrat est la plus élevée du territoire métropolitain : elle s'établit à 2,7 %. Viennent ensuite Nice (1,5 %), Versailles (1,3 %), puis Aix-Marseille et Créteil (1 %).

► 2 Évolution des effectifs d'élèves du secteur privé hors contrat



Lecture : les effectifs du secteur privé hors contrat atteignent 50 300 à la rentrée 2019 (échelle de gauche). À cette même date, la proportion d'élèves scolarisés dans le privé hors contrat parmi l'ensemble des élèves du premier degré, que l'école soit publique ou privée, est de 0,8 % (échelle de droite).

Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée, y compris hors contrat, en France métropolitaine + DOM.

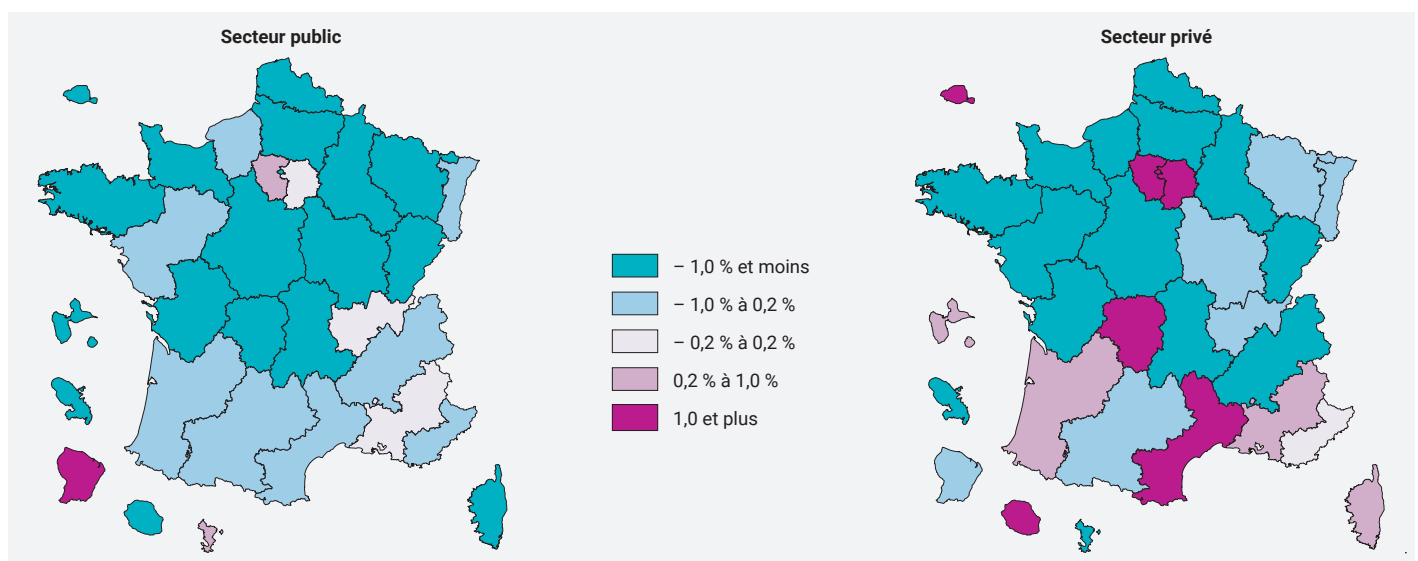
Source : MENJ-DEPP, Constats de rentrée premier degré 2009 à 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

Vingt-cinq académies perdent des élèves dans le premier degré

Seules six académies connaissent une stabilité (Aix-Marseille) ou quasi-stabilité (Lyon) ou une croissance de leurs effectifs (modérée pour Créteil, Mayotte et Versailles, entre + 0,3 % et + 0,5 %, plus forte pour la Guyane avec + 2,8 %) ► **figure 3**. À Versailles et à Créteil, le privé augmente plus que le public, alors qu'en Guyane et à Mayotte seul le public augmente. Dans les autres académies, l'évolution est orientée à la baisse, en particulier en Martinique (- 3,9 %), à Caen (- 2,1 %), à Reims (- 1,8 %), en Guadeloupe (- 1,7 %), à Besançon (- 1,6 %) et à Lille (- 1,5 %).

► 3 Évolution des effectifs d'élèves selon les secteurs par académie entre les rentrées 2018 et 2019



Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée, y compris hors contrat, en France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-DEPP, Constats de rentrée premier degré 2018 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

Pour huit académies, une hausse des effectifs du secteur privé est observée conjointement à la baisse du secteur public. Les évolutions les plus contrastées concernent Paris (secteur public : - 2,2 %, secteur privé : + 2,4 %), La Réunion (secteur public : - 1,4 %, secteur privé : + 1,8 %), Montpellier (secteur public : - 0,4 %, secteur privé : + 1,3 %) et Bordeaux (secteur public : - 0,5 %, secteur privé : + 0,5 %). Dans une moindre mesure, étant donné les faibles effectifs concernés, la Guadeloupe (secteur public : - 2,1 %, secteur privé : + 0,9 %) et Limoges (secteur public : - 1,5 %, secteur privé : + 1,2 %) présentent également des évolutions contrastées.

10,9 % d'enfants scolarisés dès 2 ans, 97,7 % à 3 ans

À la rentrée 2019, 82 900 enfants de 2 ans sont scolarisés, ce qui porte leur taux de scolarisation à 10,9 % (soit 0,5 point de moins par rapport à la rentrée précédente) ► **figure 4**. Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscillait autour de 11,5 % depuis 2012.

Afin de lutter contre les inégalités scolaires notamment dans les zones les plus défavorisées, la scolarisation précoce s'est développée au cours des dernières rentrées en REP et en REP+. Cependant, à la rentrée 2019, le taux de scolarisation à 2 ans diminue pour la deuxième année consécutive de 1,1 point en REP et de 1,7 point en REP+ : il s'établit à 18,2 % en REP et à 20,6 % en REP+.

À la rentrée 2019, l'âge de l'instruction obligatoire est passé de 6 ans à 3 ans. Les taux de scolarisation à 3 ans, à 4 ans et à 5 ans ont donc augmenté. Cette hausse est modérée pour les 5 ans, qui étaient déjà quasiment tous scolarisés : leur taux de scolarisation passe de 99,9 % à la rentrée 2018 à 100 %

► 4 Taux de scolarisation dans le préélémentaire

	Taux de scolarisation (en %)		
	2017	2018	2019
2 ans	11,7	11,4	10,9
dont en REP	19,5	19,3	18,2
dont en REP+	22,5	22,3	20,6
3-5 ans	98,6	98,7	99,2
3 ans	96,7	96,9	97,7
4 ans	99,2	99,4	99,8
5 ans	100,0	99,9	100,0

Champ : enfants de 2 à 5 ans en France métropolitaine + DOM.
Source : MENJ-DEPP, Constats de rentrée premier degré et Démographie Insee - traitements DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

à la rentrée 2019. En revanche, l'évolution est plus nette pour les enfants de 4 ans, dont le taux de scolarisation passe de 99,4 % à 99,8 %, et plus encore pour ceux de 3 ans, avec un taux atteignant 97,7 % après 96,9 % à la rentrée 2018. Sur l'ensemble des enfants de 3 à 5 ans, le taux de scolarisation passe de 98,7 % à la rentrée 2018 à 99,2 % à la rentrée 2019. Il y aurait alors 18 500 enfants de 3 à 5 ans non accueillis dans les écoles publiques et privées du premier degré à cette rentrée. Cette scolarisation massive d'enfants d'âge préélémentaire, ainsi que la poursuite des dédoublements de classes de CP et de CE1, explique probablement le recul de la scolarisation des enfants de 2 ans.

En éducation prioritaire, une taille moyenne de 13,2 élèves pour les classes accueillant uniquement des CE1

Pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, une mesure de dédoublement des classes de CP en REP+ a été mise en place à la rentrée 2017. Celle-ci a été élargie aux classes de CP en REP et de CE1 en REP+ à partir de septembre 2018, et aux classes de CE1 en REP à la rentrée 2019. À la rentrée 2019, le champ

d'application de cette mesure est de 288 700 élèves, avec 144 500 élèves scolarisés en CP et 144 200 élèves scolarisés en CE1 en REP et en REP+, soit 17,3 % de l'effectif total des CP et 17,2 % de l'effectif total des CE1. La mise en œuvre de cette mesure peut être lue à la fois au travers de la réduction de la proportion des classes de CP et de CE1 multi-niveaux et de la diminution de la taille des classes de CP et de CE1 mono-niveaux.

Au sein de l'éducation prioritaire, les classes de CP et de CE1 accueillant également des élèves d'autres niveaux sont devenues marginales. Ce phénomène s'est observé sur plusieurs années, au fur et à mesure de l'élargissement du champ de la mesure : après les CP en REP+, parmi lesquels la part de classes multi-niveaux est passée de 24,6 % en 2016 à 5,3 % en 2017, les CP en REP et les CE1 en REP+, avec des évolutions respectives de 28,0 % à 5,8 % et de 31,1 % à 9,3 % entre 2017 et 2018, l'année 2019 est marquée par la baisse considérable de la part de classes multi-niveaux parmi les CE1 en REP (de 34,9 % en 2018 à 10,8 % en 2019) ► **figure 5**. Cet effort de réduction de la proportion de classes multi-niveaux en éducation prioritaire ne s'est pas fait au détriment des autres territoires, puisque dans les écoles publiques hors éducation prioritaire, cette proportion est restée quasiment stable entre 2016 et 2019, autour de 53 % en CP et de 66 % en CE1.

► 5 Proportion de classes multi-niveaux au sein de l'ensemble des classes accueillant des CP et des CE1 dans le secteur public

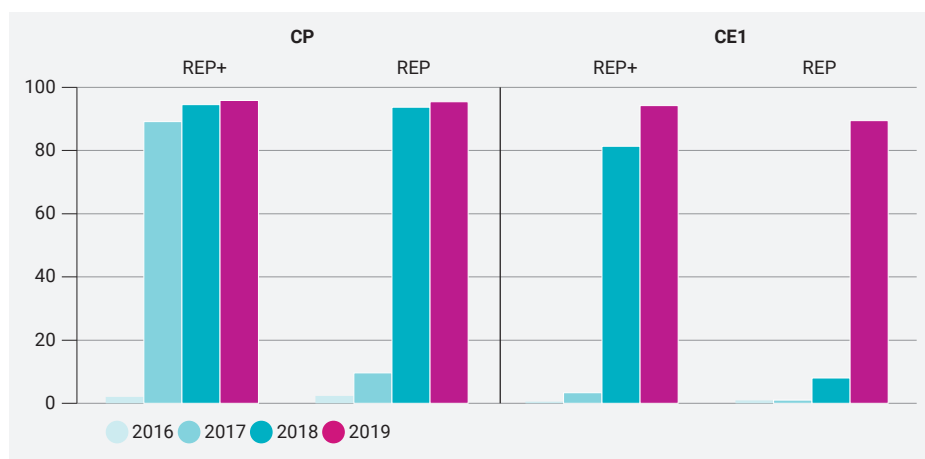
	REP+				REP				Public hors EP			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Proportion classes multi-niveaux CP	24,6	5,3	5,2	5,2	29,7	28,0	5,9	8,2	52,8	53,1	52,9	53,7
Proportion classes multi-niveaux CE1	39,3	31,1	9,3	6,9	45,0	45,0	34,9	10,8	66,0	65,7	66,6	66,8

Champ : classes du secteur public accueillant au moins un élève de CP et classes du secteur public accueillant au moins un élève de CE1, France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-DEPP, Diapre au 15 octobre 2016 à 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

► 6 Part de classes uniques de CP et CE1 accueillant au maximum 15 élèves dans l'éducation prioritaire



Champ : classes de l'éducation prioritaire accueillant uniquement des élèves de CP et classes de l'éducation prioritaire accueillant uniquement des élèves de CE1, France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-DEPP, Diapre au 15 octobre 2016 à 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

Le dédoublement des classes uniques de CP en REP+, mis en œuvre à la rentrée 2017, s'amplifie depuis deux ans : 95,9 % de ces classes comptabilisent au maximum 15 élèves contre 94,5 % l'an dernier, 89,1 % en 2017 et 2,0 % en 2016 ► **figure 6**. Le même phénomène s'observe en REP, avec une année de décalage : en CP mono-niveaux, la proportion de classes à 15 élèves et moins est de 95,4 % en 2019, après 93,7 % en 2018 et 9,7 % en 2017. De même, pour les classes uniques de CE1, la généralisation des classes à 15 élèves et moins a d'abord concerné les REP+ en 2018, avec une amplification en 2019 (la proportion de ces classes est passée de 3,4 % en 2017 à 81,3 % en 2018 et à 94,2 % en 2019), puis a été étendue aux REP en 2019 : elle y est de 89,4 %, après 8,1 % en 2018. Là encore, on n'observe pas de dégradation concomitante de la situation des classes de CP et de CE1 mono-niveaux des écoles publiques situées ailleurs qu'en éducation prioritaire : elles comptent très majoritairement plus de 15 élèves, mais dans des proportions stables, voire en légère diminution (95,6 % des classes de CP ont plus de 15 élèves en 2019 contre 96,7 % en 2018, et 98,5 % après 98,9 % pour les classes de CE1).

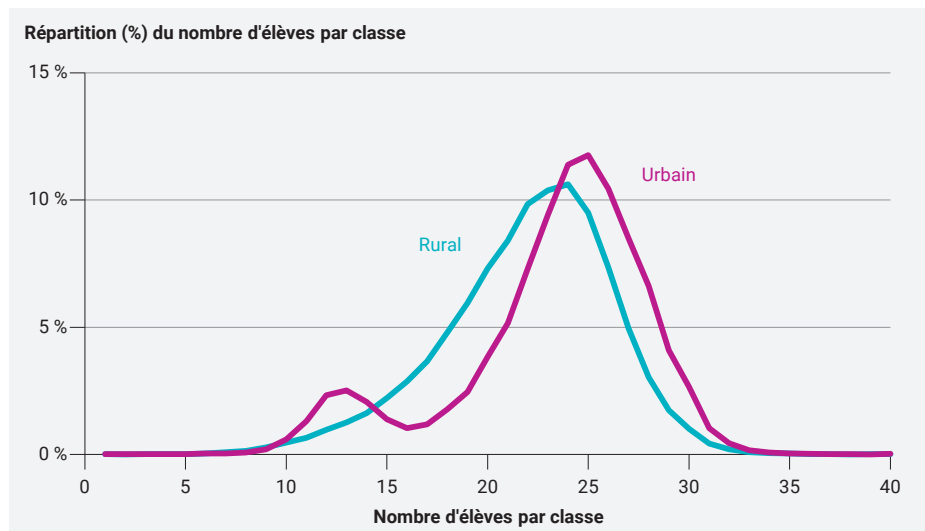
En REP+, la taille moyenne des classes accueillant uniquement des élèves de CP est de 12,7 élèves (contre 21,7 en 2016) et la taille moyenne des classes de CE1 mono-niveaux de 13,0 élèves (contre 21,7 en 2017). En REP, les classes uniques de CP ont une taille moyenne de 12,7 élèves et celles de CE1 comptent en moyenne 13,3 élèves.

La baisse des effectifs en zone rurale s'accroît

À la rentrée scolaire 2019, 1 271 000 enfants sont scolarisés dans l'une des 17 584 écoles situées en zone rurale (ils représentent 19 % des élèves) ► **figure 7**.

En huit ans (2011-2019), les effectifs d'élèves du premier degré ont augmenté de 1,7 % en zone urbaine (soit 89 900 élèves supplémentaires) alors qu'en zone rurale, l'évolution a été de - 7,1 % (soit 96 800 élèves

► 8 Nombre d'élèves par classe selon la localisation de l'école



Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée sous contrat, en France métropolitaine + DOM.
Source : MENJ-DEPP, Diapre du 15 octobre 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

de moins). La baisse des effectifs en zone rurale est de plus en plus marquée ces dernières années, de - 1,0 % en 2016 jusqu'à - 1,8 % en 2019.

Les écoles implantées en zone rurale accueillent en moyenne 72 élèves se répartissant dans 3,3 classes contre 167 élèves répartis dans 7,2 classes dans l'urbain.

La taille des classes est plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale (23,2 élèves en moyenne par classe contre 22,0). En zone urbaine, les classes en éducation prioritaire accueillent en moyenne 19,0 élèves contre 24,7 hors REP et REP+. La moitié des classes situées en école rurale comptabilisent entre 21 et 25 élèves. En milieu urbain, les classes accueillent majoritairement entre 23 et 27 élèves ► **figure 8**.

Le léger pic de classes comptabilisant entre 10 et 15 élèves en territoire urbain correspond aux classes de CP et CE1 dédoublées en éducation prioritaire. En effet, 94 % des réseaux d'éducation prioritaire se situent en territoire urbain.

Les taux de redoublement sont quasi-stables

Dans le secteur public, les taux de redoublement dans l'élémentaire étaient historiquement bas à tous les niveaux, à la rentrée 2017 ; ils ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2) ► **figure 9**.

À la rentrée 2019, ils n'évoluent que très peu : stables en CP et en CM1, ils augmentent de 0,2 point en CM2 et 0,1 point en CE2 pour atteindre respectivement 0,6 % et 1,4 %. Le taux de redoublement en CE1 perd 0,1 point, à 1,5 %.

► 9 Évolution des taux de redoublement par niveau dans le secteur public

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CP	3,1 %	2,2 %	1,3 %	1,1 %	1,9 %	1,9 %
CE1	3,4 %	1,9 %	0,9 %	0,7 %	1,6 %	1,5 %
CE2	1,5 %	0,8 %	0,5 %	0,6 %	1,3 %	1,4 %
CM1	0,9 %	0,5 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,4 %
CM2	1,1 %	0,7 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %	0,6 %

Champ : élèves scolarisés dans des écoles publiques en France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-DEPP, Diapre au 15 octobre 2014 à 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

► 7 Nombre d'élèves et d'écoles selon la localisation de l'école

	Rural	Urbain	Ensemble
Nombre d'élèves	1 270 972	5 432 796	6 703 768
Nombre d'écoles	17 584	32 544	50 128

Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans une école publique ou privée (y compris hors contrat), en France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-DEPP, Constat de rentrée premier degré 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.45. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.45 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder à des informations complémentaires, (« Source, champ et définition » + tableaux complémentaires) voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».